



Nous vous informons que les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021- 2022
sont à faire auprès de votre mairie courant mars/avril 2021.

Merci de vous munir de votre :

- ✚ Livret de famille
- ✚ Carte d'identité du déclarant
- ✚ Justificatif de domicile récent
- ✚ Carnet de santé attestant que votre enfant a subi les vaccins obligatoires.